

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2023



☞ *Conseils Municipaux / PV du 23.09.2023*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 23 septembre 2023 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Annie BARBAT

Membres : 11

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 2 (Franck PERIOT et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Dossier d'aide sociale

Taxe d'aménagement : annulation des délibérations n° 2023-06-29-02 et n° 2022-09-29-02

Voirie : réfection de voies communales

- Désignation de l'entreprise retenue et nouveau plan de financement

- Décision Modificative n°1

Personnel Communal

- Suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois

Programme "Petites Villes de Demain" : convention de mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur le territoire de la communauté de communes du Pays Dunois

SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel 2022

Désignation de 6 conseillers municipaux devant faire partie du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes Animation Loisirs

Agrandissement de l'accueil du camping (lingerie) : demande d'une subvention BOOST'TER et plan de financement

Affaires diverses

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement au Foyer André Ozanne d'Évaux-les-Bains

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour ne pas participer à la prise en charge des frais d'hébergement.

- **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un appel téléphonique le 21 juillet 2023, d'un courriel le 3 août 2023 et d'une lettre recommandée le 7 août 2023 de la Préfecture concernant la taxe d'aménagement. Comme la Commune ne souhaite pas instaurer la taxe d'aménagement, il y a donc lieu d'annuler les délibérations n° 2022-09-29-02 et n° 2023-06-29-02.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Voirie - Réfection de voies communales**

Désignation de l'entreprise retenue et nouveau plan de financement

Monsieur le Maire explique que l'ouverture des offres a été effectuée le 4 septembre 2023. Elles ont été transmises le même jour par courriel au bureau d'études INFRALIM de Guéret.

Le rapport d'analyses a été envoyé le 5 septembre 2023 à la mairie.

Il présente ensuite les offres des entreprises.

L'entreprise retenue est EUROVIA pour un montant de 257 284.86 € HT (variante comprise) soit 308 741.83 € TTC.

Il explique ensuite le nouveau plan de financement qui se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	257 284.86 €	DETR 40 %	105 123.94 €
Bureau d'études	4 900.00 €		
Frais de publicité	510.00 €	Commune 60 %	157 685.92 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	115.00 €		
TOTAL	262 809.86 €	TOTAL	262 809.86 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Budget Commune - Décision Modificative n°1**

Réfection de voies communales

Monsieur le Maire explique que le devis d'EUROVIA pour la réfection des voies communales s'élève à 257 284.86 € HT soit 308 741.83 € TTC.

Il précise que les crédits prévus au budget au compte 2151 - Réseaux de voirie (Programme 17) ne sont pas suffisants et qu'il y a lieu de faire une décision modificative.

Il convient donc de faire un virement de crédits en enlevant 100 000.00 € du compte 2131 - Bâtiments publics, en enlevant 35 000.00 € du compte 231 - Immobilisations corporelles en cours (programme 264) et en ajoutant 135 000.00 € au compte 2151 - Réseaux de voirie (programme 17).

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Suppressions de postes

Avis favorable du Comité Technique en date du 09.06.2023

Suite à la création d'un poste d'agent de maîtrise à 28 h et à la création d'un poste d'agent de maîtrise à 35 h à compter du 01.03.2023, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 28 h et le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35 h.

Ces postes seront supprimés avec effet au 01.08.2023.

Mise à jour du tableau des emplois

Cadres d'emplois et grades	TC ou TNC	POURVU	NON POURVU	Observations
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35 h	1		Poste créé le 14.09.2020
Adjoint administratif territorial	28 h	1		
Agent de maîtrise	35 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Agent de maîtrise	28 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Adjoint technique territorial	35 h	1		
TOTAL		5	0	

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Programme "Petites Villes de Demain"**

Convention de mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois

La convention fixe les modalités de mise à disposition par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse des moyens en ingénierie d'animation au profit :

- des communes de Crozant et de Dun le Palestel afin de leur permettre de mettre en œuvre les projets et opérations concourant à la revitalisation du centre-bourg, en lien étroit avec les partenaires locaux et notamment les représentants des partenaires nationaux
- de la communauté de communes du Pays Dunois afin de lui permettre de préparer la rédaction d'une convention d'opération de revitalisation rurale dans le cadre de secteurs d'intervention sur les communes de Crozant et de Dun le Palestel

L'agence s'engage à mettre à disposition des communes et de l'EPCI, un chef de projet.

Les communes et la communauté de communes du Pays Dunois s'engagent à une participation financière (adhésion et salaire du chef de projet) et à une mise à disposition de moyens (espace pour travailler, copieur et connexion internet).

La convention est consentie pour la durée du programme " Petites Villes de Demain". Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'un an et pourra faire l'objet de modifications par avenant. Elle peut être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis de 6 mois.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022).

Monsieur Patrice BERNARD, Vice-Président du SAEP, donne des explications supplémentaires.

Certaines informations n'étant pas assez précises, Monsieur le Maire propose de reporter ce dossier et de demander au SAEP un rapport plus complet afin de le valider ultérieurement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Désignation de six conseillers municipaux devant faire partie du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes Animation Loisirs**

Monsieur le Maire explique que le Comité des Fêtes Animation Loisirs a mis à jour ses statuts et qu'il y a donc lieu de désigner six conseillers municipaux comme membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes Animation Loisirs.

Madame Danielle PRUDHOMME prend la parole et propose les six conseillers municipaux suivants :

Didier LAVAUD, Danielle PRUDHOMME, Patrice BERNARD, Jean-Claude BOUCHAUD, Daniel DARD et Bertrand CHAPUT.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Camping : agrandissement (lingerie)**

Demande d'une subvention BOOST'TER - Plan de financement

Monsieur le Maire revient sur le projet d'agrandissement de l'accueil du camping en y accolant une lingerie pour les besoins du service technique et de meilleures conditions de travail de l'agent en charge des bâtiments communaux et plus particulièrement du linge du gîte d'artistes et sur les deux délibérations n° 2023-04-11-18 et n° 2023-06-29-04 approuvant les devis des entreprises.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre du BOOST'TER à hauteur de 10 % auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	33 876.06 €	BOOSTER Com Com 10 %	3 387.61 €
		Commune 90 %	30 488.45 €
TOTAL	33 876.06 €	TOTAL	33 876.06 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courrier de remerciements de l'Association "Les Marcheux de Saint Plantaire" (rando de l'été du 16 juillet 2023)
- Lettre de Madame Simone GORSIC
- Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE

La Secrétaire de Séance,

Annie BARBAT

Crozant, le 28 septembre 2023
Le Maire,

Didier LAVAUD

